



Validation des Acquis de l'Expérience

Valorisez votre parcours avec la VAE

Un accompagnement personnalisé

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience, notamment professionnelle ou liée à des actions extra-professionnelles, afin d'obtenir un Diplôme, un Titre ou une Certification de qualification professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Tout public bénéficiant d'au minimum 3 années d'expérience dans un domaine d'activité

Diplômes concernés

Tous les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

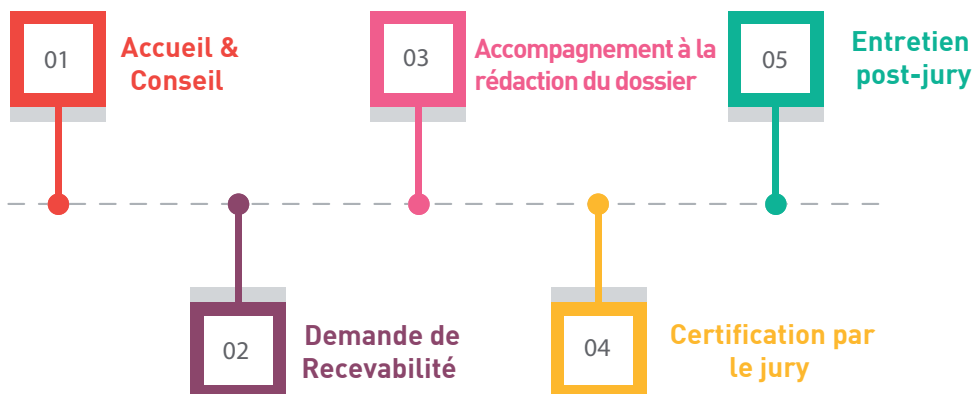
Principe

24 heures d'accompagnement (depuis le premier RDV post-recevabilité jusqu'à l'entretien post-jury)

Financements

- Pour les salariés : Plan de formation, CPF, Congé VAE
- Pour les demandeurs d'emploi : CPF, Passeport VAE (CRB)
- Pour les actifs non-salariés : AGEFICE

Processus de la VAE



CONTACTEZ NOUS

As.SIC

Accompagnatrice VAE : Charline FLEURY-FAURE

Tél : 03 86 49 26 40 - Mail : contact@assic-conseil.com